

Gastro-entérite virale

après avis de la Haute Autorité de Santé (déc. 2009)

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées. Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

| Type d'emploi | Durée de référence* |
|--------------------|---------------------|
| Tout type d'emploi | 3 jours |

** Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients sont capables de reprendre le travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.*

► **La durée de l'arrêt est à adapter selon :**

- la sévérité des symptômes : douleurs, crampes abdominales, nausées, vomissements, fièvre, maux de tête, signes de déshydratation...
- le travail en milieu sanitaire ou au contact de populations fragiles (personnes âgées, enfants),
- l'âge et la condition physique du patient.

► **Une information rassurante délivrée à votre patient contribue à sa reprise d'activité sans appréhension :**

- règles d'hygiène pour éviter tout risque de contagion,
- réhydratation,
- reprise progressive de l'alimentation solide.

Sources : *Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009*
Medical Disability Advisor, 5th Edition, 2008
National Health Service, Choices, Diarrhée, avril 2008